

TARIFS 2022 :
Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2022

SOLiHA

**AGENCE
IMMOBILIÈRE
SOCIALE**

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



GESTION :

Frais de gestion mensuels : 8 % NET DE TAXE sur les sommes encaissées

Honoraires d'entremise (à la charge du propriétaire) : 50 € net de taxe

Honoraires de visites, de constitution du dossier du candidat et de rédaction de bail * : 250 € net de taxe¹

¹ plafonné à 8€/m² pour la part locataire

Honoraires d'établissement d'état des lieux* : 250 € net de taxe²

² plafonné à 3€/m² pour la part locataire

****Les honoraires sont partagés entre le locataire et le bailleur***

Honoraires de rédaction d'avenant ou de renouvellement de bail : 75 € net de taxe

Conventionnement Anah sans travaux : 100 € net de taxe

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 20 € net de taxe par an

Évaluation énergétique pour un DPE Vierge (en vue d'un conventionnement Anah) : 120 € net de taxe

VISALE : garantie gratuite pour le propriétaire couvrant les loyers impayés sur 36 mois + 3 mois de loyer pour les dégradations immobilières (avec franchise d'un mois)

ASSURANCE Dégradations Immobilières et Protection Juridique : 1% des loyers et charges mensuelles

L'assurance DIPJ ne peut être souscrite qu'en complément du dispositif VISALE. Elle couvre les dégradations immobilières à hauteur de 7700 € maximum + la protection juridique du propriétaire bailleur à hauteur de 10 000 €

ASSURANCE Garantie des Loyers Impayés : 3,5 % + 80 € de prime forfaitaire annuelle

Loyers impayés et frais de recouvrement : Durée illimitée jusqu'à épuisement d'une somme égale à 70.000 € par sinistre,

Détériorations immobilières couvertes à hauteur de 7.700 €,

Protection Juridique à hauteur de 3.000 € maximum par sinistre et avec un seuil d'intervention fixé à 230 €

***loi ALUR modification loi 89 article 5 - décret du 6/08/2014**

Les honoraires sont déductibles des revenus fonciers.

TRANSACTION :

5% TTC du Prix de vente